

SOLIDARITE AVEC LES SALARIÉS DE TRISKALIA INTOXIQUÉS PAR LES PESTICIDES

Qui est TRISKALIA ?

TRISKALIA est un groupe « coopératif » agricole de 2,2 Milliards d'€ de CA, 4.800 salariés, 300 sites en Europe.

Il est né en 2010 de la fusion de 3 coopératives : COOPAGRI BRETAGNE, EOLYS et CAM56.

Ses activités sont dirigées vers les agriculteurs, l'agro-alimentaire, la distribution (jardineries...) : de nombreux magasins « Gamm Vert », « Point Vert », « Magasin Vert » (dont celui de Betton) sont la propriété de TRISKALIA.

Nutréa est une filiale commune à TRISKALIA (60%) et à TERRENA (40 %).

à PLOUISY, près de GUINGAMP (22) : licenciés, sans ressources, gravement malades, incurables

En 2009-2010, au moins 4 salariés, de Nutréa-Triskalia, Laurent GUILLOU, Stéphane ROUXEL, Pascal BRIGANT, Claude LE GUYADER, ont été intoxiqués par des pesticides répandus sur des céréales dans un silo de stockage. Ces pesticides étaient interdits ou utilisés au-delà des doses autorisées.

Déclarés inaptes au travail, ils ont tous été licenciés par Triskalia en 2011 et 2013, alors qu'ils souffrent à vie d' « hypersensibilité aux produits chimiques multiples », maladie très invalidante, et vivent aujourd'hui avec les minima sociaux, sans possibilité de retrouver du travail.

Le 11 septembre 2014, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de St Brieuc a condamné Nutréa-Triskalia pour « *faute inexcusable de l'employeur* », première victoire d'un difficile combat juridique pour faire reconnaître leur préjudice et obtenir une solution juste et loyale face à Triskalia et à la Mutualité Sociale Agricole.

En mars 2014, Gwenaël LE GOFFIC, chauffeur-livreur d'aliments médicamenteux, s'est suicidé sur ce même site. Le 3 septembre 2015, le TASS de St Brieuc a condamné la MSA à prendre en charge son décès en tant qu'accident du travail.

Plusieurs procédures judiciaires (Tribunal de Affaires Sociales, Prud'hommes, pénal) sont en cours.

à GLOMEL (22) en Centre Bretagne : 15 ans de lutte pour faire reconnaître sa leucémie comme maladie professionnelle

GLOMEL est la plate-forme logistique de TRISKALIA : c'est là que sont stockées les fournitures qui alimentent les magasins de Triskalia à travers la Bretagne. Depuis 2010, ce site est classé « SEVESO, seuil haut »¹ du fait de la grande quantité de produits dangereux qui y sont entreposés.

Embauché par COOPAGRI en 1973, **Raymond POULIQUEN** a d'abord travaillé au « magasin général » à CARHAIX, puis, de 1984 à 1999, à GLOMEL. Ces magasins stockaient essentiellement des pesticides, pour beaucoup aujourd'hui interdits. Les emballages et palettes de pesticides abîmés, y étaient renvoyés et détruits sur place. Pendant toute sa carrière, il n'a cessé d'alerter et de protester auprès de sa direction et de la MSA, contre les mauvaises conditions de travail, le manque d'équipements de protection et d'information.

En 1999, son médecin diagnostique une *Leucémie Myéloïde Chronique* «en rapport avec l'exposition aux phytosanitaires dans son travail». C'est le début d'un long combat pour faire reconnaître sa maladie comme maladie professionnelle.

De 1999 à 2004, il va affronter, le plus souvent seul, la MSA des Côtes d'Armor, diverses commissions, la Justice. À chaque fois, il va être débouté, au motif que sa maladie n'est pas explicitement mentionnée dans un tableau de maladie professionnelle ou qu'il n'apporte pas d'éléments nouveaux.

En 2004, malade, il ne fait pas appel de la dernière décision de justice. Rappelons qu'en sus de son traitement anticancéreux, il subit un AVC, une opération de la carotide puis un nouvel AVC.

¹ Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe deux seuils différents classant les établissements en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso seuil haut ».

En août 2011, il demande à la MSA 56 la réouverture de son dossier. Entre temps, il a fini par découvrir qu'il a manipulé des produits contenant du *benzène*. Ce qu'il ignorait, dans la mesure où l'étiquetage des produits était pour le moins déficient. La MSA 56 déclare sa demande non recevable pour « *forclusion* » (c'est-à-dire qu'il n'a pas fait appel dans les délais fixés).

Le 22 septembre 2014, le TASS de Vannes déclare « la demande irrecevable en ce qu'elle se heurte au principe de l'autorité de la chose jugée ». Raymond fait de nouveau appel et est convoqué à la Chambre sociale de la cour d'Appel de Rennes ce 1er décembre 2015.

L'attitude inacceptable des MSA Armorique (22 et 29) et Portes de Bretagne (35 et 56) et de COOPAGRI – TRISKALIA

- En dépit de ses obligations de conseil et d'information vis-à-vis de son assuré, la MSA l'a fourvoyé dans une impasse administrative : dès le début, elle aurait dû reconnaître sa maladie comme professionnelle au titre du tableau 19 du Régime Agricole. Avec le concours de « experts médicaux » (!), elle déclare que sa pathologie n'a pas de lien avec son activité professionnelle.
- En 2007, le médecin du travail de la MSA nie l'évidence en osant écrire qu' « *aucun des produits phytosanitaires contenant de traces de benzène n'apparaît dans la liste des produits de COOPAGRI, auxquels vous auriez pu être exposé* ».
- De son côté, comme le montrent les témoignages de ses collègues (description des produits manipulés et des conditions de travail), ainsi que les PV de comité d'Entreprise, COOPAGRI-TRISKALIA se montre totalement défaillant quant à son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs de son entreprise.
- Depuis 2011, la demande de R. POULIQUEN n'est plus jugée sur le fond, mais seulement sur la forme. La MSA s'abrite derrière deux raisons : « la *forclusion* » et « le principe de l'autorité de la chose jugée ».

Aujourd'hui, nous demandons que la Justice reconnaisse que Raymond POULIQUEN est atteint d'une maladie professionnelle inscrite au tableau n°19 du Régime Agricole.

La lutte des salariés de PLOUISY et de GLOMEL est la même

- Les pesticides sont la cause de leurs maladies.
- Leur employeur, COOPAGRI hier, TRISKALIA aujourd'hui n'ont pas informé, formé, protégé leurs salariés.
- La MSA fait tout ce qu'elle peut pour occulter le lien entre leurs maladies et les pesticides.
- Alors qu'elle devrait protéger la santé de ses assurés, la MSA prend presque systématiquement des positions allant dans le sens de TRISKALIA. Ces positions sont ensuite remises en cause par la Justice.
- Logiquement, la MSA devrait se retourner contre l'employeur ou le fabricant de pesticides.

SOYONS SOLIDAIRES DE CES SALARIES LANCEURS D'ALERTE pour refuser un système agro-alimentaire productiviste qui nous empoisonne.

- Venir les **soutenir à chaque échéance judiciaire** : pour ceux de Plouisy, trois procédures qui traînent en longueur sont engagées : devant le T.A.S.S. (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale), devant les Prudhommes pour contester leur licenciement et au Pénal, devant le Tribunal de Grande Instance pour « mise en danger de la vie d'autrui ».
- **Interpeller élus**, responsables agricoles et syndicaux, face à l'omerta, la collusion entre TRISKALIA, MSA ...
- **Participer aux Collectifs de citoyens** (projections, conférences...) créés à Saint Brieuc, Pays de Rennes, Redon...
- **Soutenir financièrement** les ex-salariés en envoyant vos chèques, libellés au nom de « *Solidaires 22 : soutien aux victimes des pesticides* » 1, rue Zénaïde Fleuriot 22300 SAINT BRIEUC.

Comités de soutien composés de : Phyto-Victimes, Générations Futures, SOS-MCS, Union Syndicale Solidaires, Confédération Paysanne, ATTAC, Eau et Rivières de Bretagne, LDH, Bretagne Vivante, EELV, UDB, Ensemble, Nouvelle Donne, PG, NPA, AE2D, Sauvegarde du Trégor, Sauvegarde du Penthievre, Sous le vent les pieds sur terre, Sortir du Nucléaire, AMAP d'Armorique, CADTM, Collectif Les Jours Heureux, La Bonne Assiette, Amis du Monde Diplomatique – Soutiens de nombreux élus dont : René LOUAIL, Cons. Régional ; Gérard LE CAM, Joël LABBE et Nicole BONNEFOY Sénateurs ; José BOVE et Yannick JADOT, Députés européens.

CONTACTS : ST BRIEUC : Solidaires22@orange.fr - Tél : 02.96.33.50.89

PAYS DE RENNES et REDON : soutien35.phytovictimes.triskalia@orange.fr